

Des Allègements sont prévus pour la formation, si vous êtes titulaires d'un des diplômes suivants, mais ne dispensent pas de passer les épreuves de sélection

Titre / Diplôme antérieur	Durée Ecole	Durée Stage
Aucun titre ou diplôme antérieur	770 h	770 h
Cursus complet		
Bac Professionnel Accompagnement Soins Services à la Personne	497 h	525 h
Bac Professionnel Services aux Personnes et Aux Territoires	644 h	770 h
Titre professionnel d'assistant de vie aux familles	574 h	595 h
Titre professionnel d'agent de service médico-social	623 h	595 h
Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance	581 h	595 h
Diplôme d'Etat Ambulancier	575 h	595 h
Diplôme d'Etat d'Assistant de Régulation Médicale	553 h	595 h
Diplôme d'Etat d'Aide-soignant 2005	392 h	420 h
Diplôme d'Etat d'Aide-soignant 2021	301 h	420 h